

Corrigé Devoir de Synthèse : Initiation à la Fiscalité
Session : Juin 2013

Exercice 1 : Liquidation de la TVA

Barème

Désignation	TVA Collectée	TVA déductible	Observations
1/4 : Livraison de M/se	3825		FG : Livraison et non encaissement
4/4 : Réception de M/se		477	TVA : $(3127 \times 18\%) / 1,18$
8/4 : Vente au ministère de l'intérieur	360		FG : Encaissement. TVA : $5000 \times 40\% \times 18\%$
TVA Retenue à la source		180	RS 50% TVA car montant TTC > 1000 D
15/04 : Vente à un client français	0		Hors champ territorial de la TVA
			Opération d'exportation
20/04 : Imprtattion de Mses		2340	FG : dédouanement
			TVA : $(10000+3000) \times 18\%$
25/04 : Vente à un client non assujetti	1800		Majoration de la base ou du taux de 25%
			TVA : $8000 \times 22,5\%$
29/04 : Cession ancienne machine	3240		TVA à reverser : $45000 \times 18\% \times 2/5$
Total	9225	2997	

0,75
0,75
0,5
0,5
0,5
0,75
0,75
0,75

Liquidation de la TVA du mois d'Avril 2013

TVA collectée (y compris TVA à reverser)	9225
(-) TVA déductible (y compris TVA RS)	2997
(-) Crédit de TVA (Mars 2013)	4000
TVA à payer	2228

0,75
1

Date limite de dépôt de la déclaration

28.Mai.13

Exercice 2 : Impôt sur les sociétés

Barème

1)

Désignation	CND	PNI	Observations
Amendes pour infraction CDR	250		Acte anormal de gestion
Taxe de voyage	300		CND
Charges se rattachant à une VT	12320		Puissance > 9 CV - CND
Dépenses de restaurant	280		Dépenses non liés à l'exploitation : CND
Charges d'un Minibus			Toutes les charges sont déductibles
Dividendes		25000	Les dividendes exonérés de l'IS
Plus-values de cession d'action		15000	Actions cotées en bourse : + Value : PNI
Total	13150	40000	

0,75
0,75
0,75
0,75
0,75
0,75
1

Résultat Fiscal : RC + CND - PNI	773150
(-) Bénéfices provenant de l'export (30% x 773150)	231945
Résultat Imposable (2012)	541205

1
0,5

2) IS normalement dû (2012) : 541205 * 30%	162361,5
Minimum d'impôt : 5000000 x 70% x 0,1%	3500
IS dû à retenir (2012)	162361,5

1
1
0,5

3) AP dû en 2012 : 210500 x 30% x 30%	18945
---------------------------------------	-------

1,5

4) IS dû (2012)	162361,5
(-) 3 acomptes provisionnels	56835
(-) Retenues à la source	8200
IS à payer	97326,5

1

Date limite de dépôt de la déclaration est le 25 mars 2013. C'est une déclaration définitive car l'AGO a approuvé les EF avant le 25 mars 2013 (10 février 2013)

1

Total Barème	20
---------------------	-----------